

Réunion de la commission consultative - Groupe 3
Département du Tarn-et-Garonne
Préfecture du Tarn-et-Garonne - le 8 octobre 2012

Une séance de la commission consultative GPSO-LGV s'est tenue dans les locaux de la préfecture salle Jean Moulin, le lundi 8 octobre 2012 à 9h00 concernant les collectivités allant de Saint Porquier à Bressols sous la présidence de Monsieur le préfet

M. le préfet accueille les participants à la séance en précisant les échéances importantes à venir et la tenue le 11 octobre du COTER en vue d'un COPIL qui devrait se tenir le 26 octobre 2012 à Bordeaux.

M. le préfet indique que le gouvernement a décidé de réaliser sur la question des grandes infrastructures du pays un inventaire des projets, issus de la précédente démarche d'élaboration du schéma national des infrastructures, afin de vérifier à la fois leur pertinence et leur compatibilité avec les possibilités contributives des financeurs publics dans les prochaines années. Une commission a été installée pour réaliser ce travail d'inventaire afin de dresser un calendrier des projets prioritaires.

Dans l'attente des décisions qui seront arrêtées à l'issue du travail d'état des lieux sur les grands projets d'infrastructures, le processus de concertation pour définir le tracé de la future ligne et les principales options d'insertion dans l'environnement doit se poursuivre en lien avec les partenaires locaux.

C'est pourquoi, une nouvelle séance de la commission consultative est nécessaire afin de recueillir les avis et les observations des élus locaux concernés par le projet de tracé qui a fait l'objet de travaux d'optimisations de la part de RFF dans le cadre des orientations de la décision ministérielle du 30 mars 2012.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- présentation du projet de tracé optimisé en vue du prochain Copil
- calendrier des prochaines étapes du GPSO
- principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)
- informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

www.gpso.fr

Réseau Ferré de France - Mission Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

89 quai des Chartrons - CS 80004 - 33070 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 93 54 00 - Fax: 05 56 93 54 27
2, esplanade Compans-Caffarelli - 31000 Toulouse - Tél. 05 34 44 10 60 - Fax: 05 34 44 10 66

1) Présentation d'un projet de tracé

Les représentants de RFF et du cabinet EGIS procèdent à la présentation du projet de tracé optimisé sur le secteur. Il est proposé une présentation globale dans un premier temps des travaux et, ensuite, de recueillir les observations des élus. Les planches présentées et qui seront remises aux participants par RFF intègrent de nouveaux éléments tels que les protections acoustiques (en violet), les aménagements paysagers (hachuré vert) et les entrées en terre des rétablissements de voirie.

Pour RFF, la mise au point du projet a consisté à rechercher :

sur Saint-Porquier

- meilleure insertion par abaissement du profil au niveau du RD 813 (rétabli en pont-route)

sur Montbeton/Lacourt Saint Pierre

- pas d'évolution de tracé depuis le copil de janvier 2012

sur Montauban

- sous-station d'alimentation électrique positionnée au sud de la LGV,
- voie de desserte de la gare depuis la RD928

sur Bressols

- accessibilité de la gare depuis la RD928 et A20,
- mesures d'insertion : poursuite de la réflexion avec proposition d'abaissement du profil en long permettant une meilleure insertion (nécessitant une reprise de la ligne existante)
- rétablissements routiers : dispositif complété concernant les liaisons assurées, avec prise en compte des projets urbains, positionnement, dimensionnements à mettre au point pour la recherche d'une transparence optimale.

Tour de table des communes :

➤ Saint-Porquier

Le maire de Saint Porquier demeure vigilant quant aux différents rétablissements des voies (notamment rétablissements de la RD14 et RD79) et souligne la dangerosité déjà réelle de certains croisements. RFF indique que ce point a été examiné notamment avec les services du conseil général que RFF a rencontré. Si nécessaire, un nouvel examen pourrait être envisagé.

Sur la question hydraulique, RFF précise que la mise en place d'ouvrages de décharge en nombre suffisant sur la plaine de la Garonne permet la compatibilité du projet avec les exigences hydrauliques de la zone. Le principe d'absence d'impact de la ligne nouvelle sur les secteurs bâtis en cas de crue est donc respecté selon RFF.

➤ Montbeton

M. le maire souligne l'absence d'évolution de tracé depuis le projet validé en janvier 2012 et indique qu'il rencontre régulièrement les riverains et les points de blocage disparaissent peu à peu. Reste toutefois un cas difficile au sud du hameau de Pradas (M. Miquel). Pour ce dernier, M. le préfet souhaite une rencontre avec RFF.

➤ LaVilleDieu-du-Temple

Le maire de la commune constate l'absence de modification de tracé. Il demeure inquiet sur la poursuite des exploitations agricoles concernées par le tracé.

RFF confirme le principe général imposant au projet de remédier aux impacts sur les exploitations agricoles par une recherche du maintien de l'activité, soit à travers l'aménagement foncier, soit de

manière spécifique en fonction de la nature et l'importance de l'impact. Aux stades plus avancés du projet, des protocoles, conventions-cadres avec la profession agricole, et la mise en œuvre de la politique foncière permettront de dégager des solutions pour toutes les exploitations touchées.

➤ **Lacourt Saint Pierre**

Le maire de Lacourt Saint Pierre s'interroge sur le rétablissement de voirie en « S » à hauteur de la Croix de l'Agneau. RFF indique que ce profil limite l'impact du rétablissement en termes d'emprise des parcelles habitées, souhait qui a été recueilli au préalable en concertation. Cette proposition examinée avec les services compétents du conseil général permet d'éviter les zones bâties.

Le maire entend bien ces propos mais souhaite revoir plus en détail avec RFF l'ensemble des points de rétablissements ainsi que les protections acoustiques à prévoir.

Le maire de Montbeton participera à cette séance qui devra associer également les services du conseil général.

Il souhaite enfin que le passage agricole entre la RD928 et le canal soit déplacé vers la RD928. RFF répond positivement à cette demande.

➤ **Montauban/Bressols**

Sur ce secteur, RFF présente une étude complémentaire qui constitue une alternative au tracé validé par le COPIL de janvier 2012 qui permet une altimétrie moindre de la ligne : le remblai passerait d'une hauteur de 10-12 mètres environ à 5-6 mètres en environ.

Cela entraînerait la nécessité de dévier légèrement la ligne existante sur près de 2 km afin de la rabaisser.

L'abaissement de la LGV a été calé pour respecter le gabarit routier sous la ligne nouvelle, permettant ainsi la réalisation des rétablissements de voiries au terrain naturel. RFF indique que cette option permet une insertion générale de la ligne qui lui paraît nettement plus favorable (pouvant être complétée de voie verte le long de l'infrastructure), la transparence pouvant être traitée par un dimensionnement approprié des ouvertures (nombre et dimensionnement à mettre au point).

Malgré cet abaissement, le gabarit routier serait respecté sous la ligne permettant ainsi la réalisation des rétablissements. RFF indique que cette option va vers une plus grande transparence, une coulée verte serait de plus réalisée.

RFF conclut la présentation de ce tracé alternatif en indiquant sa compatibilité avec les projets urbains locaux et les différents schémas de desserte à une échelle plus large (hors projet ferroviaire).

Le maire de Montbeton est surpris de la suffisance annoncée de la desserte actuelle pour un territoire qui va subir une très forte évolution.

M. Lévi indique que le rabaissement va avoir un impact non négligeable sur le foncier et que ce point devra être approfondi. Il est satisfait de la prise en compte par RFF de l'existence du projet de nouvel échangeur autoroutier. Sur ce point RFF confirme cette compatibilité mais indique, toutefois, que selon les études réalisées, il n'y a pas nécessité d'un nouvel échangeur pour l'accès à la gare.

MM. Lévi et Ibres considèrent que RFF n'apporte qu'une réponse partielle au devenir du territoire en proposant un simple abaissement de la ligne. Tous deux maintiennent leur souhait d'un passage en viaduc le plus long possible, position estimée plus compatible avec les perspectives d'aménagement à plus long terme de la commune.

En réponse à une question, RFF précise que l'option du profil en long abaissé représente une estimation de dépense supplémentaire de l'ordre de 40 millions d'euros, liée à la reprise de la ligne existante et au traitement des ouvertures au droit des axes de transparence.

M. le préfet souligne qu'un viaduc demeure toutefois un ouvrage très imposant notamment du fait de l'épaisseur de son tablier (trois à quatre mètres sous la ligne), la transparence recherchée pourrait être

moindre dans ces conditions. Ce dernier point doit être également pris en compte.

Il conclut sur ce chapitre en souhaitant qu'un compromis soit trouvé, avec une alternative pouvant être résumée ainsi : profil abaissé avec traitement approprié des ouvertures, profil haut avec un linéaire d'ouvrage pouvant atteindre un km. La nouvelle étude réalisée par RFF est utile et doit amorcer une nouvelle réflexion des élus.

Des arbitrages devront être faits au niveau des instances décisionnelles entre ces deux options dans les prochaines semaines.

Toutefois, M. le préfet propose que deux à trois rencontres soient réalisées d'ici mi-novembre associant RFF, l'Etat (DDT), le conseil général, la communauté d'agglomération et la mairie de Bressols.

2) Calendrier des prochaines étapes du GPSO

Les différentes enquêtes publiques qui vont se dérouler dans le courant de l'année 2013 sont présentées par RFF de manière synthétique. Ces éléments sont intégrés aux documents qui seront adressés par message électronique par RFF aux membres du groupe.

Dans ce cadre, RFF précise que la concertation se poursuivra durant toutes ces étapes et que l'enquête publique est notamment une des phases privilégiées afin de recueillir les différentes observations.

RFF confirme son souhait de poursuivre les optimisations avec les élus directement concernés.

3) Principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)

RFF présente également les modalités d'application des modifications engendrées par le projet de tracé en matière d'urbanisme selon que la commune est dotée d'un document d'urbanisme ou qu'elle est régie par le règlement national d'urbanisme.

4) Informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

RFF présente rapidement le contenu de la convention relative au financement des études complémentaires du projet qui permettra la préparation et la réalisation des enquêtes publiques, et de poursuivre l'instruction jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Pour la région Midi-Pyrénées, les besoins pour cette étape s'élèvent à 8,7M€ cofinancés par l'Etat (25%), la Région et les collectivités territoriales (50%) et RFF (25%).

Parallèlement, la politique foncière par anticipation prévue dans le dispositif global induit une recherche de financement à hauteur de 3670K€ pour le Tarn-et-Garonne.

Trois axes prioritaires ont été définis :

- acquisitions anticipées de biens bâtis prioritaires situés dans les emprises
- mise en réserve de surfaces agricoles et viticoles
- anticipation des boisements compensateurs.

Le maire de Bressols interroge le préfet sur la question d'une définition précise des critères dans l'examen des situations. Il lui est indiqué que le suivi de cette politique sera assuré par deux instances, l'une située au niveau régional, la seconde s'organiserait au niveau du département et comporterait les principaux acteurs et financeurs (Etat, conseil général, conseil régional, RFF).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le préfet conclut la séance en remerciant les membres présents.